

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-022-16143/24/BM

**■ Adhésion à l'association Icom France et paiement de la cotisation 2024
95154**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Réseau ICOM France (« International Council of Museums », comité national français), association professionnelle de référence, est le réseau français des professionnels des musées. Il accompagne les musées dans leurs missions pour un meilleur service éducatif et culturel auprès de tous les publics : gestion des collections, médiation et accueils des publics élargis, adoption des nouvelles technologies.

L'adhésion au réseau permet :

- D'accéder à des comités internationaux dans les domaines de référence du musée : notamment le comité « ICMAH » (archéologie et histoire) ;
- De participer aux échanges entre professionnels des musées (partage d'expérience, de savoir-faire, de bonnes pratiques) ;
- De participer à un réseau de musées disposant de collections typologiquement similaires ;
- D'assister aux événements abordant les questions d'actualité et de fond sur l'évolution des musées (soirées-débats, déontologie, journées professionnelles, rencontres, conférences) ;
- De bénéficier de 4 cartes ICOM pour les agents du musée : passeport professionnel international pour de nombreux musées du monde entier.

Ce réseau est donc une ressource indispensable pour le musée archéologique métropolitain d'Istres en concourant à son rayonnement, mais bien au-delà de l'établissement lui-même, en contribuant à la mise en valeur des collections muséales gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence en France et à l'International.

Le musée archéologique métropolitain d'Istres est un musée de référence dans le domaine de l'archéologie sous-marine et conserve des collections renommées notamment issues des fouilles du golfe de Fos-sur-Mer. Son importance dans le paysage muséal français est reconnue par l'attribution de l'appellation « Musée de France ». Actuellement fermé pour travaux, son service de médiation culturelle, rattaché à la Division patrimoine culturel, propose une programmation « hors les murs » autour des collections, à destination des habitants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le musée continue à prêter ses collections dans le cadre d'expositions organisées par d'autres musées, et assure la bonne conservation des objets archéologiques.

Aussi, pour permettre au musée archéologique métropolitain d'Istres de bénéficier des actions mises en œuvre par le Réseau ICOM France, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite adhérer à cette association au titre de l'année 2024.

A cet effet, le montant de la cotisation annuelle, pour la catégorie Actifs II, s'élève pour l'année 2024 à 460 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ATCS-001-14795/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 relative à la définition de la politique culturelle métropolitaine.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour permettre au musée archéologique métropolitain d'Istres de bénéficier des actions de promotion, formation et organisation d'évènements mises en œuvre par l'association ICOM France, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose son adhésion pour l'année 2024 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant net de 460 euros (quatre-cent-soixante euros) pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association au titre de l'année 2024.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole-Aix-Marseille-Provence à l'association ICOM France pour l'année 2024 ainsi que le règlement de la cotisation afférente d'un montant de 460 euros T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 312.

Ces crédits relèvent de la politique « Culture et sport », de la sous-politique « Culture » et du programme « Equipements culturels et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CAPC ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON